

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire De la Commune de SENDETS

Désignations des Membres devant siéger au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Maire de SENDETS (Gironde)

Vu le Code de la Famille et de l'Aide Sociale

Vu les Lois de Décentralisation

Vu la Loi 86-17 du 06 Janvier 1986, articles 55 à 58 portant transfert de compétence en matière d'Aide Sociale et de Santé

Vu la Loi 86-972 du 19 Août 1986, Art 4, portant dispositions diverses aux collectivités locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 Août 2008 déposée le 18 Août 2008 par laquelle le Conseil Municipal a désigné quatre membres, suite aux élections municipales du 09 Mars 2008 et pour la durée du mandat à savoir : Andrée BALUTEAU, Paulette SARRAZIN, Hélène LABARRIERE, Jean-Claude FELD

Vu le décret n° 95-562 du 06 Mai 1995 relatif aux modalités de désignation des membres des Centre Communaux d'Action Sociale.

A R R E T E

Article 1er : sont nommés membres du Centre Communal d'Action Sociale de SENDETS :

- Mme MASSE Martine, déléguée UDAF
- Mme ANTONUTTI Véronique
- Mme BERNADET Corinne
- M. BORDES Jeannot

Article 2 : Ces personnes sont nommées jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal

Article 3 : Le Maire et le Conseil Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera déposé en Sous-Préfecture de LANGON.

SENDETS, le 02 Septembre 2008

**Le Maire
M. LABAT**